



GOLDEN DOOR AWARDS

GAROFOLI
GROUP



ED. 2022

#GarofoliTrade #GarofoliPro

#GarofoliAwards

4e ÉDITION DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE DU
GROUPE GAROFOLI

2022

Arrive à sa quatrième édition, le Golden Door Awards, le concours photographique organisé par le Group Garofoli!

2 catégories différentes pour offrir la possibilité de participer :

1. Aux **Revendeurs du Group** ⇒ **#GarofoliPro**

Date de début: 2 mai 2022 – date limite pour l'envoi du matériel 15 Juillet 2022

2. Aux **Professionnels du sector** (Architectes, Interior Designers) qui ont utilisé les produits Garofoli et Gidea pour leurs projets ⇒ **#GarofoliPro**

Date de début: 2 mai 2022 – date limite pour l'envoi du matériel 15 Juillet 2022

INFO ET RÈGLEMENTS

Les informations et les règlements pour les trois catégories du Golden Dooor Awards sont indiqués ci-après.

RÈGLEMENT N° 1 #GarofoliTrade

1. Le Groupe Garofoli organise en collaboration avec Garofoli S.p.A. et Gidea S.r.l. la troisième édition du concours photographique "Golden Door Awards". La société promotrice du concours à Prix #GarofoliTrade est la société GAROFOLI SpA, ayant son siège légal Via Recanatese 37, Castelfidardo (AN), Italie - code TVA et Code Fiscal IT00323420422 (dénommée ci-après la Société).
2. La participation au concours est entièrement gratuite et elle est réservée, pour la catégorie #GarofoliTrade, aux Revendeurs des produits Garofoli et aux Revendeurs des produits Gidea.
3. Les œuvres devront parvenir au plus tard à 18h00 le 15/07/2022. La date limite pour la présentation des œuvres peut être différée pour des causes de force majeure ou en raison d'un nombre réduit de présentations d'œuvres. Ce second cas est prévu afin de préserver la signification de la participation à un concours. Les éventuelles prorogations de la date limite de présentation seront communiquées par e-mail.
4. Les œuvres devront être envoyées en format numérique JPEG ou PNG avec une résolution de 300 dpi. Les images peuvent être en format horizontal ou vertical et réalisées à l'extérieur ou à l'intérieur. On accepte plusieurs cadrages d'une même réalisation.
5. Les œuvres présentées devront être exemptes de toute manipulation numérique (à l'exception des coupures et/ou de légères modifications des paramètres comme le contraste, la luminosité, etc.).
6. Le matériel pourra exclusivement être expédié moyennant l'envoi à travers la page <https://awards22.garofoli.com/> sur le site de la société. Chaque participant peut présenter un nombre illimité d'œuvres pour chaque section et doit indiquer dans la section appropriée de la page <https://awards22.garofoli.com/> pour chacun d'eux : la date, le lieu d'exécution ; la collection, le modèle et la finition de la porte/produit représenté sur les images. Chaque fichier doit être nommé comme suit : PointdeVentes-Collection-numero (es. GarofoliStoreParis-Miraquadra-1.jpg).
7. Chaque auteur est responsable des œuvres inscrites au concours et garantit à la Société Promotrice la propriété exclusive du matériel présenté, la pleine titularité des droits d'auteur (copyright) du matériel présenté ; il garantit également que son droit de propriété et d'auteur (copyright) du matériel présenté n'est grevé d'aucun acte limitant son efficacité comme par exemple des transferts (licences ou autres) et qu'il est présenté avec l'approbation de la personne qui a commissionné l'œuvre, s'il s'agit de matériel commissionné pour un usage privé. Il garantit avoir obtenu la délivrance des décharges de la part des personnes photographiées. Les participants autorisent la reproduction du matériel présenté.

8. Les œuvres restent la propriété de la Société Promotrice et les participants autorisent donc la société Garofoli SpA à publier les images dans la version électronique ou imprimée pour un usage publicitaire ou promotionnel sans aucun paiement supplémentaire.

9. Les œuvres remises au-delà des dates limites (sauf communication de prorogations de la date limite) ou suivant des modalités incorrectes ne seront pas retenues.

10. La société promotrice contactera les gagnants du concours par e-mail.

11. Les éventuels prix en matériel seront expédiés par la société Garofoli S.p.A. En ce qui concerne les prix à échéance temporelle, le gagnant du concours photographique devra en permettre la livraison, en fonction des indications fournies par la société de gestion des séjours offerts.

12. Les œuvres seront examinées et sélectionnées par un jury qualifié dont le jugement sera sans appel. Les critères d'évaluation tiendront compte du contexte, de la créativité, de la qualité et de la technique photographique.

13. Les données personnelles indispensables pour compléter le formulaire d'envoi des images seront traitées conformément à la loi italienne sur le respect de la vie privée.

14. On publiera le nom des auteurs des œuvres gagnantes du concours photographique à prix ainsi que le nom du revendeur et la localité de résidence du point de vente.

15. La participation au concours photographique à prix implique la pleine acceptation du présent règlement.

16. Les prix seront remis lors du dîner de gala, auquel on pourra assister sur invitation.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PHOTOGRAPHIES

JURY : Le jury sera constitué par deux Commissaires internes désignés par la société, un architecte et deux experts en communication. La tâche du jury sera de juger les photos envoyées et de décerner les prix au 1er et 2e gagnant.

La remise de prix se tiendra au automne 2022. Le jury évaluera en fonction de :

- l'aménagement et de l'installation : l'efficacité du choix des types et des finitions en fonction des espaces, de la beauté globale de l'installation et de sa rationalité.
- la technique photographique : le professionnalisme au niveau de l'exécution, la suggestion du cadrage, la capacité descriptive du cliché.

RÈGLEMENT N° 2 #GarofoliPro

1. Le Groupe Garofoli organise en collaboration avec Garofoli S.p.A. et Gidea S.r.l. la troisième édition du concours photographique "Golden Door Awards". La société promotrice du concours à Prix #GarofoliTrade est la société GAROFOLI SpA, ayant son siège légal Via Recanatese 37, Castelfidardo (AN), Italie - code TVA et Code Fiscal IT00323420422 (dénommée ci-après la Société).
2. La participation au concours est entièrement gratuite et elle est réservée, pour la catégorie #GarofoliPro, aux Architectes, aux Réaliseurs de projets et aux Interior Designer qui ont utilisé des produits Garofoli o Gidea pour leurs projets.
3. Les œuvres devront parvenir au plus tard à 18h00 le 15/07/2022. La date limite pour la présentation des œuvres peut être différée pour des causes de force majeure ou en raison d'un nombre réduit de présentations d'œuvres. Ce second cas est prévu afin de préserver la signification de la participation à un concours. Les éventuelles prorogations de la date limite de présentation seront communiquées par e-mail.
4. Les œuvres devront être envoyées en format numérique JPEG ou PNG avec une résolution de 300 dpi. Les images peuvent être en format horizontal ou vertical et réalisées à l'extérieur ou à l'intérieur. On accepte plusieurs cadrages d'une même réalisation.
5. Les œuvres présentées devront être exemptes de toute manipulation numérique (à l'exception des coupures et/ou de légères modifications des paramètres comme le contraste, la luminosité, etc.).
6. Le matériel pourra exclusivement être expédié moyennant l'envoi à travers la page <https://awards22.garofoli.com/>.
7. Le matériel pourra exclusivement être expédié moyennant l'envoi à travers la page <https://awards22.garofoli.com/>, lors de l'inscription à l'espace réservé. Chaque participant peut présenter un nombre illimité d'œuvres pour chaque section et doit indiquer dans la section appropriée de la page www.garofoli.com/en/awards2022, pour chacun d'eux : la date, le lieu d'exécution ; la collection, le modèle et la finition de la porte/produit représenté sur les images. Chaque fichier doit être nommé comme suit : Nome-Collection-numero (es. StudioXY-Miraquadra-1.jpg).
8. Chaque auteur est responsable des œuvres inscrites au concours et garantit à la Société Promotrice la propriété exclusive du matériel présenté, la pleine titularité des droits d'auteur (copyright) du matériel présenté ;

il garantit également que son droit de propriété et d'auteur (copyright) du matériel présenté n'est grevé d'aucun acte limitant son efficacité comme par exemple des transferts, des licences ou autres et qu'il est présenté avec l'approbation de la personne qui a commissionné l'œuvre, s'il s'agit de matériel commissionné pour un usage privé et domestique. Il garantit avoir obtenu la délivrance des décharges de la part des personnes photographiées. Les participants autorisent la reproduction du matériel présenté.

9. Les œuvres restent la propriété de la Société Promotrice et les participants autorisent donc la société Garofoli SpA à publier les images dans la version électronique ou imprimée pour un usage publicitaire ou promotionnel sans aucun paiement supplémentaire.

10. Les œuvres remises au-delà des dates limites (sauf communication de prorogations de la date limite) ou suivant des modalités incorrectes ne seront pas retenues.

11. La société promotrice contactera les gagnants du concours par e-mail ou télécopie.

12. Les œuvres seront examinées et sélectionnées par un jury qualifié dont le jugement sera sans appel. Les critères d'évaluation tiendront compte : de la qualité et de la technique photographique, de la manière dont la synergie entre le produit (Garofoli et/ou Gidea) et le projet exalte la solution d'interior design.

13. Les données personnelles indispensables pour compléter le formulaire d'envoi des images seront traitées conformément à la loi italienne sur le respect de la vie privée. 14. La participation au concours photographique à prix implique la pleine acceptation du présent règlement.

15. Les prix seront remis lors du dîner de gala, auquel on pourra assister sur invitation.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PHOTOGRAPHIES

JURY : Le jury sera constitué par deux Commissaires internes désignés par la société, un architecte et deux experts en communication. La tâche du jury sera de juger les photos envoyées et de décerner les prix au 1er et 2e gagnant.

- La remise de prix se tiendra au automne 2022. Le jury évaluera en fonction de : l'aménagement et de l'installation : l'efficacité du choix des types et des finitions en fonction des espaces, de la beauté globale de l'installation et de sa rationalité;
- la technique photographique : le professionnalisme au niveau de l'exécution, la suggestion du cadrage, la capacité descriptive du cliché.